



LE FPI ALEXIS NIHON ANNONCE UNE DISTRIBUTION SPÉCIALE

Montréal, Québec (le 3 mai 2007) – Le Fonds de Placement Immobilier Alexis Nihon (TSX :AN.UN) (« FPI ») a annoncé aujourd’hui qu’il versera, au plus tard le 17 mai 2007, une distribution en espèces fixée à 0,07642 \$ par part aux porteurs de parts inscrits le 14 mai 2007. Le montant de cette distribution en espèces a été fixé pour la période du 6 avril 2007, soit la date suivant l’expiration de l’offre présentée par Homburg Acquisition Inc. (« Homburg ») visant l’acquisition de la totalité des parts en circulation du FPI, jusqu’au 30 avril 2007. Le montant de la distribution a été fixé au pro-rata du montant de 0,0917 \$ par part habituellement distribué par le FPI sur une base mensuelle.

Une assemblée extraordinaire des porteurs de parts du FPI est prévue pour le 17 mai 2007. Lors de cette assemblée, il est proposé de faire approuver des modifications à la convention de fiducie du FPI visant le rachat de toutes les parts émises et en circulation du FPI, sauf les parts détenues par Homburg. Si les modifications proposées à la convention de fiducie sont adoptées, le FPI n’a pas actuellement l’intention de déclarer ou de verser de distributions mensuelles à l’avenir. Homburg a renoncé à ses droits, en temps que détenteurs de parts du FPI, à recevoir la distribution en espèces.

Au sujet du FPI Alexis Nihon

Le FPI Alexis Nihon possède actuellement des intérêts dans 65 immeubles de bureaux, de vente au détail et d’installations à usage industriel, dont un immeuble résidentiel multifamilial de 426 logements, tous situés dans la région métropolitaine de Montréal et celle de la capitale nationale. Le portefeuille du FPI Alexis Nihon comprend au total plus de 9,1 millions de pieds carrés de superficie locative, dont 0,4 million sont détenus en copropriété.

- 30 -

Pour plus d’informations, communiquer avec :

René Fortin, CGA
Premier vice-président et chef de la direction des finances
rfortin.info@alexisnihon.com
(514) 931-2591

www.alexisnihon.com